

Poliquin, Renée (BAPE)

De: Bergeron, Jasmin (BAPE)
Envoyé: 12 juin 2009 09:19
À: Gélinas, Monique (BAPE)
Objet: DB à déposer

-----Message d'origine-----

De : rniore@ville.montreal.qc.ca [mailto:rniore@ville.montreal.qc.ca]
Envoyé : 9 juin 2009 09:58
À : Bergeron, Jasmin (BAPE)
Objet : RE Rappel information demandée

Bonjour M. Bergeron,

Je vous ai déjà transmis l'information relative au point 1.
En ce qui concerne le point 2, je vous informe qu'il n'y a pas eu de développement récent au sujet de la Politique d'atténuation du bruit en milieu urbain de la Ville de Montréal.
Il me reste encore à vérifier le point 3 auprès des arrondissements. À ce sujet, il serait quand même préférable de s'entendre sur des mécanismes d'intervention avec le MTQ plutôt que d'intervenir par voie réglementaire.

Salutations.

Richard Nioré, ing.
Chargé de projet
Bureau de gestion des grands projets
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
303, Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Tel : 514 872-4018

Bonjour M. Nioré,

La commission souhaiterait obtenir quelques informations relatives à des sujets discutés au cours de la première partie de l'audience publique :

1. La réglementation sur le bruit pour les arrondissement La Salle et Lachine.
2. Y a t-il eu des développements récent au sujet de la Politique d'atténuation du bruit en milieu urbain de la Ville de Montréal ? (PR3, p. 39).
3. La ville pourrait-elle suspendre un permis en raison du bruit ? Quel est son pouvoir d'intervention advenant un non respect de la réglementation d'un promoteur qui réalise des travaux ? (DT7, p. 47).

Merci de votre collaboration

Jasmin Bergeron
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 poste 501
Sans frais : 1 800 463-4732

Poliquin, Renée (BAPE)

De: Bergeron, Jasmin (BAPE)
Envoyé: 12 juin 2009 09:19
À: Gélinas, Monique (BAPE)
Objet: DB à déposer

-----Message d'origine-----

De : rniore@ville.montreal.qc.ca [mailto:rniore@ville.montreal.qc.ca]
Envoyé : 11 juin 2009 09:45
À : Bergeron, Jasmin (BAPE)
Objet : RE Rappel information demandée

Bonjour M. Bergeron,

Je réponds maintenant au point 3. Ce sont les arrondissements qui ont les pouvoirs réglementaires leur permettant d'intervenir lorsque le bruit est excessif. Par exemple, en ce qui concerne l'arrondissement du Sud-Ouest, l'article 8 du règlement B3 sur le bruit, précise les situations d'infraction, et l'article 15 de ce règlement permet de faire cesser l'activité qui génère du bruit. Il ne s'agit donc pas de suspendre un permis mais de suspendre l'activité qui est la source du bruit.

Dans le cadre du chantier de l'autoroute 25 (projet du MTQ) la question du bruit a fait l'objet d'un suivi particulier de la part du MDDEP ce qui a sans doute grandement facilité certaines interventions, notamment :

- la révision du contrat (PPP) pour ajuster les niveaux de bruit en fonction de la réglementation municipale;
- l'installation de murs antibruit temporaires (près des secteurs résidentiels), la réduction des équipes de travail, etc.
- le suivi et la correction des niveaux de bruit quand l'autoroute est en fonction.

Salutations.

Richard Nioré, ing.
Chargé de projet
Bureau de gestion des grands projets
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
303, Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Tel : 514 872-4018

Bonjour M. Nioré,

La commission souhaiterait obtenir quelques informations relatives à des sujets discutés au cours de la première partie de l'audience publique :

1. La réglementation sur le bruit pour les arrondissement La Salle et Lachine.
2. Y a t-il eu des développements récent au sujet de la Politique d'atténuation du bruit en milieu urbain de la Ville de Montréal ? (PR3, p. 39).

3. La ville pourrait-elle suspendre un permis en raison du bruit ? Quel est son pouvoir d'intervention advenant un non respect de la réglementation d'un promoteur qui réalise des travaux ? (DT7, p. 47).

Merci de votre collaboration

Jasmin Bergeron
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 poste 501
Sans frais : 1 800 463-4732